## **COMMUNE DE MONTLAUR**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal: 15

- en exercice: 14

- qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 15 décembre 2023 L'an deux mille vingt-trois Et le quinze décembre à 20 heures 30

Date de la convocation: 06/12/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Karine VALAT,

Absents excusés: Myriam ALINAT, Laurent BERNAT, Alain RASCOL, Marie-Lou WALIGORSKI

Nathalie RICARD a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal

N° 45-2023

Objet : Participation financière au RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté)

Monsieur le Maire indique que le RASED intervient dans les écoles maternelles et primaires. Son rôle est de prévenir et de réduire les difficultés que tout enfant peut rencontrer.

Le RASED sis à Saint-Affrique (12) a adressé un courrier à la commune pour solliciter une participation financière à son budget de fonctionnement à hauteur de 2 € par élève de l'école.

## Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de verser au RASED une participation financière à hauteur de 2 € par élève inscrit à l'école de Montlaur soit une somme de 82 euros (quatre-vingt-deux euros).
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document afférent à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Suivent au registre les signatures des membres présents, <u>Pour copie conforme</u>

Le Maire, Patrick RIVEMALE

La secrétaire de séance, Nathalie RICARD,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission Au représentant de l'Etat le 20/12/2023 Et de la publication le 20/12/2023

Le Maire, Patrick RIVEMALE